

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CyberSecura a été validé “prestataire de terrain” en cybersécurité dans le cadre du Plan France Relance.

Dans le cadre du plan France Relance, mis en place par le gouvernement français en 2020, CyberSecura a été validé “prestataire de terrain”, et pourra ainsi accompagner les TPE et PME qui pourront bénéficier de financements publics, dans la sécurisation de leur transformation numérique.

GRENOBLE, le 03 novembre 2021 - Le plan de relance économique est un programme mis en place par le gouvernement français, pour les années 2020 à 2022, afin de relancer l'économie suite à la crise économique liée à la pandémie de Covid-19.

Ce plan de relance comporte trois volets particuliers : l'écologie et la transition énergétique, la cohésion des territoires, et la compétitivité des entreprises, dont l'une des mesures phares concerne “les aides à la transformation numérique des TPE/PME”. Un budget de 34 milliards d'euros a été alloué à ce dernier volet concernant la compétitivité des entreprises.

Aide à la transformation numérique des TPE/PME

Dans ce contexte de crise économique liée au Covid-19, le nombre de cyber attaques a dangereusement augmenté. Aussi, une aide économique a été allouée aux organisations, collectivités et administrations au service du citoyen, afin de les accompagner dans la numérisation sécurisée de leurs activités. Ce volet “cybersécurité” du plan France Relance, piloté par l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), comporte deux offres de sécurisation. La première concerne la “cybersécurité” : cette offre s'adresse aux collectivités territoriales et organismes souhaitant établir un état des lieux de leur sécurité, et souhaitant déterminer les actions de sécurisation prioritaires. Cette offre, subventionnée à 100% par le Plan France Relance, s'adresse aux collectivités territoriales et organismes publics ayant a minima un service informatique. La deuxième offre concerne les “appels à projet” : cette offre est destinée aux ministères et à certaines collectivités territoriales souhaitant bénéficier d'une aide financière afin d'accompagner la sécurisation de leur transformation digitale, susceptible de créer de nouvelles vulnérabilités. Cette dernière est subventionnée à 70%, dans la limite de 100 000 euros.

CyberSecura vous accompagne

Convaincus que la cybersécurité et la conformité réglementaire n'a de sens que traitées par des experts, nous sommes dédiés exclusivement à ces domaines pour que chacun de nos collaborateurs soit, et reste, un expert pointu.

Nous accompagnons avec la même qualité start-ups, TPE/PME, collectivités, établissements de santé et grands groupes car la sécurisation et la conformité du numérique ne doivent pas être des privilèges des grandes entreprises.

C'est pourquoi CyberSecura met un point d'honneur à rendre ses prestations de services experts accessibles à tous, y compris aux plus petites entreprises.

À propos de CyberSecura

CyberSecura est une entreprise grenobloise dédiée aux audits, au conseil et au service en cybersécurité, ainsi qu'en conformité au RGPD. Créée en 2017, CyberSecura répond aux besoins grandissants des entreprises, et notamment des TPE et PME, dans ces domaines de sécurité et de conformité réglementaire.

Composée d'experts pour chaque facette de ces domaines, CyberSecura accompagne la sécurisation des infrastructures, des produits numériques logiciels ou mixtes, des processus d'entreprises, ainsi que la montée et maintien en conformité au RGPD.

Comptant parmi ses clients grands comptes et organisations modestes, du domaine privé comme public, CyberSecura propose notamment des solutions d'accompagnement conçues spécifiquement pour améliorer la sécurité et la conformité des TPE/PME/petites collectivités locales.

Contact : David Rozier, co-fondateur, d.rozier@cybersecura.com, +33(0)6 21 54 42 37, www.cybersecura.com